

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 29 mars 2019
2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018
3. Affectation définitive des résultats 2018
4. Décision modificative du BP (reprenant l'affectation définitive des résultats)
5. Ressources humaines (Création de la vacance d'un poste de secrétaire comptable (adjoint administratif))
6. Signature du CTBV 2019-2024 et projet d'arrêté ZSCE
7. Avis sur le rapport du commissaire enquêteur - Déclaration d'intérêt général – Travaux CTMA 2019-2024
8. Adoption du règlement de la CPA (commission professionnelle agricole)
9. Informations et divers
10. Délégations des attributions du comité syndical au président

## 1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 29 mars 2019

Il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour approuver le compte rendu du dernier comité syndical.

## 2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Le compte administratif 2018 du Syndicat de la Seiche est détaillé ci-dessous.

Le compte administratif fait ressortir pour l'exercice 2018 :

- un excédent de fonctionnement de 574.47 €
- et pour la section d'investissement, un excédent de 26 788.10 €.

SBVS - 35 - Syndicat mixte du Bassin Versant de la Seiche		CA	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	365 794,47	G	346 065,57
	Section d'investissement	B	211 321,43	H	241 172,78
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	20 303,37 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	3 063,25 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			580 179,15 = A+B+C+D		607 541,72 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	173 712,29	L	175 510,10
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		173 712,29 = E+F		175 510,10 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		365 794,47 = A+C+E		366 368,94 = G+I+K
	Section d'investissement		388 096,97 = B+D+F		416 682,88 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		753 891,44 = A+B+C+D+E+F		783 051,82 = G+H+I+J+K+L

### Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2018	Budget 2019
<b>DF</b>	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>365 794,47</b>	<b>546 263,27</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté		0,00
011	Charges à caractère général	103 665,06	243 682,17
012	Charges de personnel et frais assimilés	179 170,68	213 876,95
65	Autres charges de gestion courante	19 369,29	19 625,00
66	Charges financières	1 852,34	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	17 238,47	6 314,72
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	44 498,63	42 389,54
022	Dépenses imprévues	0,00	3 712,00
023	Virement à la section d'investissement		13 662,89
<b>RF</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>366 368,94</b>	<b>546 263,27</b>
74	Dotations, subventions et participations	333 002,73	533 148,80
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 401,64	12 540,00
013	Atténuations de charges	456,20	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 303,37	574,47

### Section d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2018	Budget 2019
<b>DI</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>214 384,68</b>	<b>475 772,29</b>
20	Immobilisations incorporelles	67 420,80	16 530,00
21	Immobilisations corporelles	7 197,40	24 030,00
23	Immobilisations en cours	136 703,23	435 212,29
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 063,25	0,00
<b>RI</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>241 172,78</b>	<b>475 772,29</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 519,25	25 301,25
13	Subventions d'investissement	179 154,90	367 630,51
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	44 498,63	42 389,54
021	Virement de la section de fonctionnement		13 662,89
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		26 788,10

En considérant que les opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 sont concordantes avec le compte administratif, il sera proposé aux membres du comité de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3. Affectation définitive des résultats 2018

Il sera proposé aux membres du comité syndical d'affecter de manière définitive au Budget Primitif 2019 :

- 3 063.25 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 574.47 € (excédent de fonctionnement) à l'article R 002
- 26 788.10 € (excédent d'investissement) au R001

**Les membres du comité syndical auront à délibérer pour accepter cette affectation de résultats.**

### 4. Décision modificative du BP (reprenant l'affectation définitive des résultats)

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal du Syndicat, il est proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser le Président à procéder aux mouvements suivants détaillés dans le tableau ci-dessous, constituant la décision modificative n°1 :

- de crédits, section de fonctionnement,
- de débits, section d'investissement

Lors de la création du budget primitif, l'approbation des comptes administratifs et de gestion 2018 ainsi que l'affectation des résultats n'étant que provisoires, il s'agit de procéder à un réajustement prenant en compte l'affectation définitive des résultats.

Section	Chapitre	Article	BP Voté le 29/03/2019	Crédit de diminution	Crédit d'augmentation	Nouveau budget
Fonct	022 : dépenses imprévues	022	3 707,53 €		4,47 €	3 712 €
Invest	13 subventions d'investissement	1328	20 2718,61€	88,10 €		20 2630,51 €

Le budget s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée à 546 263,27 €
- Section d'investissement équilibrée à 475 772,29 €

**Les membres du comité syndical auront à approuver la décision modificative n°1 détaillée ci-dessus.**

### 5. Ressources humaines

- ➡ Création de la vacance d'un poste de secrétaire comptable (adjoint administratif)

Il y a un souhait de vouloir pérenniser le poste de secrétaire comptable qu'occupe Mme CHEVRIER actuellement, pour ensuite pouvoir stagiariiser Mme CHEVRIER en vue d'une titularisation sur un grade d'adjoint administratif.

**Il sera demandé aux élus de délibérer pour approuver la création de cette vacance.**

## 6. Signature du CTBV 2019-2024 et projet d'arrêté ZSCE

Le CTBV de la Seiche va être signé prochainement ; le vendredi 14 juin 2019 à 15h.  
Le projet d'arrêté de la ZSCE est bien avancé et devrait être validé courant juillet.

La programmation des actions agricoles respectera les niveaux de priorité retenus dans la stratégie. Il est prévu d'intervenir principalement sur la zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE), zone prioritaire de niveau 1, afin de réaliser le maximum de diagnostics « parcelles à risques » (DPR2) auprès des 308 exploitations concernées.

Dans le cadre des discussions portées avec la DDTM et la Chambre d'Agriculture, il a été décidé que les DPR2 seraient réalisés uniquement par la Chambre d'Agriculture.

En cas de refus d'exploitants agricoles de réaliser ce diagnostic avec la Chambre d'Agriculture, ces exploitations pourront solliciter les agents du Syndicat pour effectuer ce diagnostic.

Dès 2020, les conclusions des DPR 2 pourront donner lieu aux premières réalisations de dispositifs anti-érosifs : talus, talus-plantés, haies, noues...

En parallèle, la DDTM poursuivra le renforcement des contrôles des sites d'élevage sur le bassin versant de la Seiche afin d'identifier les mauvaises pratiques de fertilisation pour mettre en place un accompagnement adapté des exploitations concernées.

En ce qui concerne les autres zonages prioritaires de niveau 2 et 3 définis dans la stratégie, il est prévu de démarcher les exploitants afin de débiter la réalisation de diagnostics et accompagnements individuels. Il est également inscrit au programme de mobiliser des exploitants et de les inciter à s'investir dans les actions collectives liées aux changements de pratiques et à la maîtrise des nouvelles techniques agricoles. Ces actions seront portées par l'ensemble des MOA volontaires.

Le calendrier à venir est le suivant :

- Signature du CTBV le 14 juin avec l'ensemble des partenaires (les lieu et horaire vous seront communiqués dans les prochains jours) ;
- Signature de l'arrêté ZSCE prévue début juillet ;
- Lancement de la campagne des reliquats d'azote fin août – début septembre ;
- Début des DPR2 en novembre.

## 7. Avis sur le rapport du commissaire enquêteur - Déclaration d'intérêt général – Travaux CTMA 2019-2024

**Le syndicat doit délibérer après la remise du rapport du commissaire enquêteur pour en prendre acte et accepter ou non les réserves s'il y en a et si elles modifient le projet.**

Le rapport de la commissaire sera transmis dès le 2 juin. A ce jour nous n'avons donc pas connaissance du rapport.

## 8. Adoption du règlement de la Commission Professionnelle Agricole (CPA)

**Un nouveau règlement de la Commission Professionnelle Agricole sera soumis à l'approbation des membres du comité syndical.**

Les remarques des membres de la CPA actuels ont été prises en compte dans la version ci-jointe et soumise à votre approbation.

## **9. Informations et divers**

Un point sera fait sur la GEMAPI et sur les suites de la pollution de LACTALIS.

## **10. Délégations des attributions du comité syndical au président**

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant depuis le dernier comité syndical.